

Année académique 2019 - 2020

Catégorie Paramédicale

# Bachelier en kinésithérapie

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 20 27 90 Fax: +32 (0) 71 30 48 79 Mail:

paramed.montignies.kine@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PREMIERS SOINS							
Code	PAKN2B85KIN	Caractère	Obligatoire				
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas DRAYE (nicolas.draye@helha.be)						
Coefficient de pondération		20					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

## 2. Présentation

#### Introduction

L'Unité d'enseignement "Premiers soins" vise :

A initier les apprenants à la pratique d'activités physiques et aux techniques de premiers secours. C'est par l'analyse de la situation que l'apprenant développera ses capacités d'adaptation et de créativité motrice. Elle invite également à entretenir un juste rapport à son corps en situation particulière. A se mouvoir avec aisance et facilité en milieu aquatique. A garantir et préserver la sécurité des patients en milieu aquatique.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
  - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
  - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 5 Assurer une communication professionnelle
  - 5.5 Participer à la promotion de la santé
  - 5.6 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré

#### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'Unité d'enseignement, l'étudiant en kinésithérapie doit être capable :

- 1. De réaliser avec efficience des gestes sportifs seuls, en ludothérapie et en pratique sportive adaptée ou codifiée.
- 2. D'assurer sa survie et la sécurité des patients en milieu aquatique (prévenir les accidents et les incidents).
- 3. De réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (avec/sans DEA) chez un adulte, chez un enfant et chez un bébé.
- 4. D'appliquer les manœuvres de désobstructions des voies respiratoires.
- 5. De pratiquer des interventions de premiers soins tels que les brûlures, les plaies, les hémorragies, les contusions,... . 6. D'apprendre un geste sportif spécifique à la propulsion en milieu aquatique (Initiation à trois des quatre techniques de nage codifiées).
- 7. Se déplacer avec aisance et efficacité dans l'espace aquatique.
- 8. De se sauver soi-même dans des situations aquatiques variées.

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Coreguis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend I(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B85KINA Premiers Soins 18 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN2B85KINA Premiers Soins 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

# Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).



Année académique 2019-2020

Catégorie Paramédicale

# Bachelier en kinésithérapie

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél: +32 (0) 71 20 27 90 Fax: +32 (0) 71 30 48 79 Mail:

paramed.montignies.kine@helha.be

# 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Premiers Soins						
Code	16_PAKN2B85KINA	Caractère	Obligatoire			
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2			
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h			
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	Nicolas DRAYE (nicolas.draye@helha.be)					
Coefficient de pondération		20				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

## 2. Présentation

#### Introduction

L'activité d'apprentissage «Premiers soins » est une activité d'enseignement de travaux pratiques.

Celle-ci vise à permettre à l'apprenant de réagir lors d'incidents et d'accidents afin de réduire les blessures et l'incapacité.

Dans les cas graves, ils sont nécessaires au maintien de la vie. Elle vise à l'intégration par l'apprenant des règles essentielles

d'intervention par rapport à un panel de situations critiques.

Elle permet de garantir et de préserver la sécurité et la vie des patients en milieu aquatique.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant doit être capable:

En activités aquatiques (C1. 1.3 - C5; 5.5):

d'assurer sa survie et la sécurité des patients en milieu aquatique, prévenir les accidents et les incidents.

En activités de réanimations (C1. 1.3; 1.5; 1.6 - C5. 5.5; 5.6) :

de réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (avec/sans DEA) chez un adulte, chez un enfant et chez un bébé.

d'appliquer les manoeuvres de désobstructions des voies respiratoires.

de pratiquer des interventions de premiers soins tels que les brûlures, les plaies, les hémorragies, les contusions,....

# 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

· Activités aquatiques:

Apprentissage:

Du Saut du sauveteur.

De la technique du crawl et de la brasse tête hors de l'eau.

Du plongeon du canard.

Des prises de dégagement (de face et de dos).

Des prises de remorquage.

De la sortie de la victime de l'eau

Travail de l'apnée

Travail de la technique du crawl et de la brasse tête hors de l'eau habillé

Amélioration des qualités physiques : Travail d'endurance et de vitesse

• Activités de réanimations (1, 1.3; 1.5; 5, 5.5; 5.6) :

Protéger du suraccident et transmettre l'alerte aux services de secours;

Évacuer une victime en cas d'urgence;

Observer l'état des fonctions vitales;

Agir en présence:

D'une victime inconsciente.

D'une détresse respiratoire

D'un arrêt cardio-pulmonaire.

De douleurs thoraciques.

D'un accident vasculaire cérébral.

D'une hémorragie abondante et visible.

D'un traumatisme crânien, cervical ou dorsal.

D'une fracture.

D'une lésion musculaire ou articulaire.

D'une plaie cutanée ou d'une brûlure.

D'une intoxication

## Démarches d'apprentissage

Les activités d'apprentissage:

De sauvetage se réalisent en milieu aquatique et sont essentiellement pratiques avec toutefois des notions théoriques

communiquées oralement.

De premiers soins sont pratiques et basées sur le "jeu de rôle".

## Dispositifs d'aide à la réussite

Un test d'évaluation est réalisé au premier cours de motricité aquatique. Celui-ci permet à l'apprenant:

- De prendre conscience de son niveau.
- De se situer en fonction des exigences des épreuves.

#### Ouvrages de référence

J-P. LEMAL: Formation continuée des brevetés en sauvetage aquatique du degré de base et supérieur, Sauvetage, réanimation et premiers soins, LFBS ASBL, Avril 2005

Réanimation de base et avancée, BBSA/BSSA, Ligue Francophone Belge de Sauvetage, Louvain-La-Neuve, 2006

D. SAVARY: Guide pratique du Secours en Milieu Périlleux, 1re édition, 425 p., ISBN juin 2006

Guide des premiers secours - Croix rouge de Belgique, Bruxelles 2009

#### Supports

www.lfbs.be. Ligue Francophone Belge de Sauvetage

www.efam.be "Guide Européen de Premiers Secours". Croix Rouge de Belgique, Communauté Francophone , rue de Stalle

96, 1180 Bruxelles (2016).

# 4. Modalités d'évaluation

#### **Principe**

Examen pratique en milieu aquatique pour la partie sauvetage et examen oral en réanimation. En cas d'échec (<10/20), l'étudiant doit réprésenter l'ensemble de l'évaluation de la partie concernée.

L'accès à l'évaluation est refusé aux étudiants qui ont un taux supérieur à 20% d'absence injustifiée. Dans ce cas, l'étudiant se verra attribué la note de PP pour la session de juin et celle de septembre.

#### **Pondérations**

Q1			Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

# Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

La cote de l'AA est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes parties de l'activité d'apprentissage, sauf si l'étudiant présente une note < 10/20 à au moins l'une des parties de l'activité d'apprentissage. Dans ce cas, deux volets sont envisagés :

- si une ou plusieurs partie de l'activité d'apprentissage présentent une note inférieure à 8/20, la note la plus basse parmi celles-ci devient la cote de l'AA ;
- si les notes des différentes parties sont supérieures ou égales à 8, un point par échec rencontré est soustrait de la cote globale de l'AA jusqu'à maximum atteindre la cote la plus basse obtenue parmi les différentes parties de l'activité d'apprentissage.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

#### Intervenants:

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :

Draye N., De Clercq N., Letroye B. ainsi que les formateurs de la LFBS

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).